

Extrait du registre des délibérations  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE**  
Place de la Mairie - 07 470 COUCOURON

publié sur le site internet de  
la collectivité le 16/12/2022

**Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Membres  
en exercice : 37

Date de la convocation: 09/12/2022

Présents : 24

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

**Présents :** Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Sebastien BOURDELY, James BOUVIER, Thierry CHAMPEL, Genevieve DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Sebastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Magalie MOULIN

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

**Représentés :** Françoise BENOIT par Cyril MALLET, Claude BRUN par Franck MEJEAN, Serge CHARPENAY par Anne-Marie MARION, Denise LAFFARRE par Christian VIDAL, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Emile LOUCHE par Jacques GENEST, Christophe ROUX par Thierry MAILLET, John SERROUL par Jean LINOSSIER

**Absents :** Patrick COUDENE, Jerome DELDON, Elisabeth FALGON, Jerome GROS, Marylaine MERCIER

**Secrétaire de séance :** Charles VALETTE

**DE\_2022\_084 - Objet : Dissolution du budget annexe CIAS**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la sortie, traitée le 22 novembre 2022 par le comptable public, des biens de l'inventaire rattaché au budget 13205 CIAS,*

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire que le budget annexe CIAS de l'ancienne Communauté de communes Sources de la Loire, n'a jamais été utilisé par la Communauté de communes Montagne d'Ardèche.

Considérant que les biens affectés à ce budget CIAS, à savoir du matériel informatique, ont été réformés en novembre 2022.

Il propose de supprimer ce budget annexe CIAS au 31 décembre 2022, et de l'intégrer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au budget principal et il précise qu'à ce jour, la balance des comptes est la suivante :

Compte	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
10222		223,00
1068		5 000,00
119	11 955,15	
193	3 011,34	
452		9 743,49
<b>Total</b>	<b>14 966,49</b>	<b>14 966,49</b>

Il est précisé que l'accord du SGC d'Aubenas a été obtenu.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** la dissolution du budget annexe CIAS (13205) au 31 décembre 2022,
- **d'accepter** que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal au terme des opérations de liquidation,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.



Fait et délibéré à Coucouron, le 15 décembre 2022,  
Le Président, Jacques GENEST,